

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Quarante-deuxième session
Genève, 22 – 26 août 2016

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI a tenu sa quarante-deuxième session du 22 au 26 août 2016. Étaient présents Mme Mary Ncube, MM. Gábor Ámon, Anol Chatterji, Egbert Kaltenbach, Nikolay Lozinskiy, Fernando Nikitin et Zhang Guangliang.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent document. Une liste des documents figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

3. L'OCIS a fait le bilan des mesures prises suite aux décisions adoptées à sa quarante et unième session.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

4. Les membres de l'OCIS ont examiné le Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) et ont indiqué que le rapport présentait de façon précise et instructive les réalisations et les enjeux liés à la supervision interne à l'OMPI.

5. Les membres de l'OCIS ont examiné le rapport sur l'état d'avancement établi par la DSI au 31 juillet 2016 et ont noté avec satisfaction que la situation en matière d'effectifs au sein de la DSI s'améliorait, avec l'engagement d'un nouvel enquêteur et la sélection d'un nouveau chef de la Section de l'évaluation.

6. S'agissant des enquêtes, l'OCIS a noté que les procédures révisées avaient permis à la DSI de terminer les évaluations préliminaires des plaintes plus rapidement que prévu, ce qui avait entraîné une réduction globale du nombre d'affaires en suspens. Sur les 14 affaires actuellement en suspens, trois seulement se fondent sur des allégations reçues avant 2016. L'OCIS a demandé des précisions à la DSI sur plusieurs affaires, en particulier les affaires en suspens. Les membres de l'OCIS ont exprimé leurs préoccupations au sujet d'une affaire qui est en suspens depuis un long moment, du fait que la personne visée par l'enquête a été déclarée médicalement apte au travail, mais inapte à être interrogée. Les membres de l'OCIS ont discuté, avec le directeur par intérim de la DSI, de la possibilité de répondre à cette situation au moyen de modifications des procédures en matière d'enquêtes.

7. Dans l'ensemble, l'OCIS s'est dit satisfait des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de supervision.

8. Les membres de l'OCIS ont examiné, avec la directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) et avec le directeur par intérim de la DSI, le rapport d'évaluation concernant le projet pilote de l'OMPI sur le perfectionnement professionnel des femmes, qui contient une recommandation pour les phases ultérieures du projet. Le DGRH avait demandé que ce projet pilote soit évalué rapidement, afin d'être peaufiné à la lumière des résultats de l'évaluation et déployé à plus large échelle, comme cela avait été fait avec le projet pilote concernant le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, qui avait également été évalué très tôt, avant d'être peaufiné et déployé. L'OCIS se félicite de cette approche prudente concernant les nouvelles initiatives et les nouveaux programmes.

9. Les membres de l'OCIS ont examiné, avec le directeur par intérim de la DSI, le vice-directeur général du Secteur du développement et le directeur de la Division pour les pays les moins avancés (PMA), le rapport d'évaluation concernant l'assistance fournie par l'OMPI aux PMA. Ils ont demandé des précisions sur divers aspects du programme et de l'évaluation. Ils ont noté que des améliorations étaient possibles, notamment l'élaboration de feuilles de route nationales intégrées pour la fourniture d'une assistance globale à l'échelle du pays et une meilleure définition des responsabilités relatives au programme au sein de l'OMPI, et ils ont pris note de l'évaluation globalement positive du programme.

10. Les membres de l'OCIS ont également rencontré le directeur par intérim de la DSI, en séance privée, comme le prévoyait le mandat de l'OCIS.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

11. Les membres de l'OCIS ont examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision. À la date du 31 juillet 2016, 157 recommandations relatives à la supervision étaient en suspens, dont 31 issues de vérifications externes. L'OCIS a été informé que la direction avait signalé la mise en œuvre et demandé la clôture de 14 recommandations de vérification externe et qu'il attendait actuellement l'examen et l'approbation du vérificateur externe des comptes pour ces recommandations. L'OCIS s'est dit préoccupé de constater que plus d'un tiers des recommandations en suspens émanaient de rapports de supervision publiés avant 2015. Les membres de l'OCIS ont néanmoins reconnu les progrès globaux accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision et se sont dits satisfaits de l'analyse détaillée fournie par la DSI sur la base de différents critères (domaines d'activité, âge, priorité, nombre de révisions des dates fixées pour la mise en œuvre).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI) – COMMUNICATION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Les membres de l'OCIS ont rencontré la directrice du DGRH et ont été informés de la situation en ce qui concerne le processus de recrutement du directeur de la DSI. L'avis de vacance d'emploi a généré 78 candidatures. À l'issue du processus, six candidats ont été présélectionnés et ont passé un entretien avec le comité de sélection. Les entretiens passés avec le Directeur général par les candidats qui convenaient le mieux devaient se terminer à la fin du mois d'août 2016, et l'OCIS devait être consulté sur les candidats sélectionnés en septembre 2016. La direction souhaitait soumettre le dossier au Comité de coordination à sa session ordinaire en octobre 2016.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

13. Les membres de l'OCIS ont examiné le rapport intitulé "Recommandations adressées par le Corps commun d'inspection (CCI) aux chefs de Secrétariat des organisations participantes du CCI – État d'avancement à la fin d'avril 2016", établi par le Secrétariat.

14. Les membres de l'OCIS ont noté qu'à compter de la fin du mois d'avril 2016, seules 10 recommandations adressées au chef de Secrétariat de l'OMPI demeuraient en suspens. L'OCIS a instamment prié le Secrétariat d'examiner avec soin et de mettre en œuvre ces recommandations, le cas échéant.

15. L'OCIS s'est dit satisfait du processus en place et a pris note des progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre des recommandations adressées par le CCI au chef de Secrétariat.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER – RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME

16. La direction a informé les membres de l'OCIS sur le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2014-2015, qui a été établi conformément au cadre de gestion de l'OMPI axé sur les résultats et qui repose sur les critères d'exécution établis dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015, approuvé par les États membres en décembre 2013. Le rapport sur l'exécution du programme est une auto-évaluation par les chefs de programme. Il constitue un instrument essentiel pour rendre compte des performances de l'Organisation et fait partie intégrante du cadre de gestion axé sur les résultats. L'OCIS a félicité la direction pour l'amélioration de la qualité du rapport ainsi que pour les progrès accomplis en vue de la réalisation des neuf objectifs stratégiques durant l'exercice biennal 2014-2015, sur la base d'indicateurs d'exécution contribuant à la réalisation des résultats escomptés.

17. Les membres de l'OCIS ont noté que 72% des indicateurs d'exécution avaient été pleinement atteints, que 5% avaient été partiellement atteints, que 12% n'avaient pas été atteints et que 11% étaient jugés non évaluables ou avaient été abandonnés. Sur les neuf objectifs stratégiques, six avaient satisfait à plus de 70% des indicateurs d'exécution fixés, et trois avaient satisfait à moins de 70% des indicateurs d'exécution fixés.

18. La direction a indiqué que les résultats moins que satisfaisants dans ces domaines étaient principalement liés à des niveaux de référence mal définis au début de l'exercice biennal, à des indicateurs d'exécution inadaptés pour évaluer les résultats escomptés et à la difficulté liée à l'obtention de données pertinentes pour évaluer les résultats.

19. Les membres de l'OCIS ont encouragé la direction à coopérer avec les programmes dont les niveaux de référence n'étaient pas bien définis au début de l'exercice biennal, afin d'établir et d'approuver très tôt une base d'évaluation des résultats atteints. Ils ont également encouragé la direction à souligner davantage, dans le rapport, la raison pour laquelle les indicateurs d'exécution étaient inatteignables, non évaluables ou abandonnés, pour permettre à l'Organisation de tirer des enseignements de ses résultats et d'améliorer, à l'avenir, la mise en œuvre et les résultats.

Validation du rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

20. Pour renforcer la validité des informations contenues dans ce rapport, la DSI procède à une validation des données relatives à l'exécution sur une base biennale. Les membres de l'OCIS ont examiné le rapport intitulé "Rapport de validation du rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015", publié par la DSI le 28 juin 2016, et ont examiné le rapport en détail avec le directeur par intérim de la DSI. Si le rapport de validation de la DSI témoigne d'une amélioration des rapports sur les performances au fil du temps, il démontre également la nécessité de procéder à de nouvelles améliorations. Les principales recommandations à cet égard portent sur l'amélioration et la simplification des indicateurs d'exécution sans niveaux de référence ni objectifs, et sur l'établissement de critères et de procédures formels régissant l'abandon d'un indicateur d'exécution au cours d'un exercice biennal donné.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES

21. Dans son rapport sur les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, le vérificateur externe des comptes avait émis une opinion sans réserve. S'agissant du contenu

du rapport du vérificateur externe des comptes, il n'y a rien à ajouter à ce qui avait été indiqué dans le rapport établi par l'OCIS à sa quarante et unième session (paragraphe 20 et 21).

POINT 9A DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES INITIATIVES ET PROJETS EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

22. Les membres de l'OCIS ont examiné le rapport annuel du Directeur général sur les ressources humaines et ont passé en revue, avec la directrice du DGRH, l'état d'avancement de divers projets et initiatives en matière de ressources humaines et les défis à venir, notamment les changements apportés au régime commun des Nations Unies. L'OCIS noté avec satisfaction que les nombreuses recommandations relatives à la supervision formulées ces dernières années dans le domaine des ressources humaines avaient été prises en considération et avaient donné lieu à des modifications des politiques et procédures concernées. Les membres de l'OCIS étaient conscients que la mise en œuvre de certaines recommandations d'audit toujours en suspens dépendait du déploiement des nouvelles composantes du système de planification des ressources de l'Organisation (ERP), envisagé pour 2017.

POINT 9B DE L'ORDRE DU JOUR : STRATEGIE EN MATIERE D'ASSURANCE INFORMATIQUE

23. Le sous-directeur général du Secteur administration et gestion et le directeur de la Division de la sécurité et de l'assurance informatique ont informé les membres de l'OCIS des points saillants liés à la mise en œuvre de la stratégie en matière d'assurance informatique.

24. L'OCIS a pris note du contenu de cet exposé, notamment :

- a) les résultats stratégiques escomptés en matière d'assurance informatique, au moyen desquels la stratégie vise un renforcement tangible de la situation de l'assurance informatique à l'OMPI;
- b) le programme d'assurance informatique de l'Organisation, qui comprend 18 projets approuvés pour la période 2015-2019, afin d'atteindre les résultats stratégiques escomptés en matière d'assurance informatique;
- c) la création de la nouvelle structure de gouvernance en matière de sécurité et d'assurance informatique (à savoir, Conseil de sécurité et d'assurance informatique, Comité directeur de la sécurité et de l'assurance informatique et agents de liaison pour les questions de sécurité); et
- d) les faits saillants pour 2016, notamment des observations générales supplémentaires concernant les progrès accomplis pour renforcer la gouvernance et l'engagement de la direction, ainsi qu'une utilisation ciblée et optimisée de certaines technologies pour gérer les menaces physiques et les cybermenaces.

25. Les membres de l'OCIS ont estimé que les efforts en matière de gouvernance et ceux déployés par la direction étaient en adéquation avec l'objectif visant à répondre aux cyberrisques auxquels pouvait faire face l'OMPI, qui constituaient un risque sérieux pour l'Organisation comme l'avait déterminé l'évaluation effectuée dans le cadre de l'exercice de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation.

26. Les membres de l'OCIS étaient d'avis que compte tenu de la nature des principales activités de l'OMPI, les cyberrisques resteraient certainement très élevés et nécessitaient un maintien, voire une augmentation, des efforts déployés dans le cadre de la stratégie en matière d'assurance informatique.

27. Les membres de l'OCIS étaient également d'avis que malgré les solides mesures de sécurité prévues dans le domaine de l'assurance informatique et malgré les efforts déployés pour répondre à la cybermenace, la vulnérabilité face à cette menace, similaire à celle connue par les autres organisations, resterait significative, en particulier compte tenu du caractère de plus en plus sophistiqué et complexe des cyberattaques.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE

Déontologie

28. Les membres de l'OCIS ont rencontré le chef du Bureau de la déontologie et ont été informés sur le programme de travail révisé proposé pour le Bureau de la déontologie en 2016, ainsi que des progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Les membres de l'OCIS continueront d'examiner l'état d'avancement des travaux effectués par le Bureau de la déontologie et ont proposé d'ajouter des données relatives à la charge de travail dans les futurs rapports sur l'état d'avancement.

29. L'OCIS a été informé que la DSI avait commencé l'audit prévu du cadre éthique de l'OMPI et attendait avec intérêt de recevoir le rapport d'audit lorsque les travaux seraient terminés.

Médiateur

30. Du fait que l'OCIS n'avait pas encore reçu le rapport de fin de mission de la médiatrice par intérim, il n'était pas en mesure d'examiner la question.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : CHARTE DE LA SUPERVISION INTERNE

31. L'OCIS a commencé à préparer les propositions de modification de la Charte de la supervision interne. Ces modifications visent, entre autres :

- une mise en adéquation de la charte et du mandat de l'OCIS;
- le rétablissement de l'accès des États membres aux rapports d'audit et d'évaluation qui n'ont pas été publiés ou qui ont été publiés sous une forme expurgée;
- la prise en considération des enseignements tirés d'enquêtes passées;
- l'élimination de certaines lacunes dans les procédures en matière d'enquêtes, qui dans le passé ont dû être comblées au moyen de décisions ad hoc.

32. Dans ce contexte, l'OCIS a rencontré des représentants des États-Unis d'Amérique afin d'examiner leurs propositions de modification de la charte.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL AU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC/25)

33. L'OCIS a soumis son rapport annuel au PBC (document WO/PBC/25/2). S'agissant du rapport du vérificateur externe, l'OCIS transmettra un rapport oral complémentaire à la session du PBC.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

34. Une séance d'information a été organisée, durant laquelle l'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations tenues durant la présente session et a répondu aux questions posées par les délégués.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Procédure de sélection pour les nouveaux membres de l'OCIS

35. Les membres de l'OCIS ont rencontré le secrétaire du jury de sélection pour les nouveaux membres de l'OCIS et ont été informés que 12 candidats au total avaient été présélectionnés et avaient passé un entretien par Skype. Conformément au mandat de l'OCIS, le jury de sélection a recommandé au PBC, en vue de leur nomination à sa vingt-cinquième session, cinq candidats des régions qui ne seraient plus représentées.

Prochaine session

36. La prochaine session de l'OCIS se tiendra du lundi 21 novembre au vendredi 25 novembre 2016. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Questions découlant de la session précédente
- 3) Réunion avec le Directeur général
- 4) Supervision interne : programme de travail pour 2017
- 5) Suivi des recommandations relatives à la supervision
- 6) Révision de la Charte de la supervision interne
- 7) Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier
- 8) Sélection du vérificateur externe des comptes : examen de l'évaluation technique
- 9) Vérification externe des comptes : programme de travail pour 2017
- 10) Déontologie : programme de travail pour 2017
- 11) Programme d'initiation à l'intention des nouveaux membres de l'OCIS
- 12) Élection du président et du vice-président
- 13) Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
- 14) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/42/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 22 AOUT 2016

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Quarante-deuxième session
Genève, 22 – 26 août 2016

ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant de la session précédente
3. Supervision interne
4. Suivi des recommandations relatives à la supervision
5. Directeur de la Division de la supervision interne (DSI) – Communication des ressources humaines
6. Point sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI)
7. Rapport financier : rapport sur l'exécution du programme
8. Vérification externe des comptes
9.
 - A. Point sur les initiatives et projets en matière de gestion des ressources humaines;
 - B. Stratégie en matière d'assurance informatique
10. Déontologie
11. Charte de la supervision interne
12. Rapport annuel au Comité du programme et budget (PBC/25)

13. Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
14. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/42/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 22 AOUT 2016

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Quarante-deuxième session
Genève, 22 – 26 août 2016

LISTE DES DOCUMENTS

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Projet d'ordre du jour
- [02] Projet de calendrier
- [03] Programme de travail évolutif de l'OCIS, juin 2016
- [04] Liste des documents

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

- [05] Liste de tâches de l'OCIS

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

- [06] Rapport d'activité de la DSI – État d'avancement des travaux (4 août 2016)
(Référence : IOD-IAOC-2016/03)
- [07] Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) –
WO/GA/48/2
- [08] Tableau de bord de la Division de la supervision interne (janvier – juin 2016)

Audit interne :

- [09] Rapport de la DSI : Validation du rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 (Référence : PPRV 2016-01)

Évaluation :

- [10] Rapport d'évaluation – Projet pilote de l'OMPI sur le perfectionnement professionnel des femmes (EVAL 2016-02).
[11] Rapport d'évaluation – Assistance fournie par l'OMPI aux pays les moins avancés (PMA) (EVAL 2015-02)

Enquêtes :

- [12] Projet de politique en matière d'enquêtes (IOD/IP/XXX)

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

- [13] Recommandations en suspens relatives à la supervision (4 août 2016)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DIRECTEUR DE LA DSI – COMMUNICATION DES RESSOURCES HUMAINES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

- [14] Recommandations adressées par le Corps commun d'inspection (CCI) aux chefs de secrétariat des organisations participantes du CCI – États d'avancement à la fin avril 2016 (20 mai 2016)
[15] Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) (WO/PBC/25/6)

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER : RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME

- [16] Rapport sur l'exécution du programme (document WO/PBC/25/7)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES

- [17] Rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/25/4)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :

- A. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, LE POINT SUR L'EXAMEN DES POLITIQUES :**
B. STRATEGIE EN MATIERE D'ASSURANCE INFORMATIQUE

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉONTOLOGIE

[18] Rapport annuel du Bureau de la déontologie (document WO/CC/73/2)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : REVISION DE LA CHARTE DE LA SUPERVISION INTERNE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL A LA VINGT-CINQUIEME SESSION DU PBC

[19] Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS)
– (document WO/PBC/25/2)

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

- [20] Rapport – quarante et unième session (WO/IAOC/41/2)
- [21] Rapport du jury de sélection de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (document WO/PBC/25/3)
- [22] Avis au personnel n° 22/2016 – Nomination au Bureau du conseiller juridique, Cabinet du Directeur général
- [23] Avis au personnel n° 26/2016 – Mesures disciplinaires appliquées à l'OMPI au cours de la période allant de janvier à décembre 2015

[Fin de l'annexe II et du document]